

**Question orale n°20.655 du 4 novembre 2013 transformée en question écrite de
Madame la Députée Valérie WARZEE-CAVERENNE au Vice-Premier Ministre et
Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
relative au devenir des bureaux des contributions de Ciney**

QUESTION :

J'ai déjà eu le plaisir d'interroger votre prédécesseur début de cette année sur le devenir des bureaux des contributions de Ciney et d'attirer votre attention sur la nécessité de maintenir un service de proximité pour les citoyens en zone rurale.

Je sais que le plan d'infrastructure 2015 du Service d'encadrement logistique a fait l'objet d'amples explications à la commission des Finances du 21 mai 2012. Depuis lors, ce plan a été finalisé en tenant compte de tous les éléments recueillis. Après concertation avec les organisations syndicales, il a été adopté en comité de direction du SPF Finances.

En ce qui concerne les services de Ciney, j'ai donc bien noté qu'il n'est nullement question de déménagement actuellement mais bien à terme. En effet, celui des services PME de Ciney vers Dinant est prévu après 2016, dès réception du nouveau projet de construction à Bouvignes-sur-Meuse et la destination des services particuliers de Ciney est Marche-en-Famenne. La décision étant prise de manière globale, je trouve néanmoins opportun de vous interroger sur les conditions de ces déménagements.

En effet, j'aurais aimé avoir plus d'informations quant aux demandes formulées par votre département à la Régie des Bâtiments qui exécute vos décisions en matière d'infrastructures pour organiser les services.

- Pourriez-vous nous dire quels sont vos besoins pour les futurs bureaux de Bouvignes-sur-Meuse, que ce soit en termes de personnes ou en termes de superficie ?
- Lorsque la Régie des bâtiments a porté son choix sur ce site de Bouvignes-sur-Meuse, j'imagine qu'elle a tenu compte, ou votre département, de l'impact sur l'accessibilité de celui-ci tant pour les citoyens que pour le personnel. Pour rappel, le site de Ciney présente quant à lui toutes les facilités pour la mobilité (gare, bus, proximité de grands axes mais aussi des zonings). Pourriez-vous nous donner plus d'informations quant à l'analyse qui a été faite de la plus-value de ce choix en termes d'accessibilité de ce service public ?
- Par ailleurs, je me pose également une question sur la plus-value financière de l'opération que représente une nouvelle construction alors que, comme vous me le disiez en février de cette année, le bâtiment de Ciney est sous-occupé. Comment expliquez-vous ce choix ?
- Enfin, en ce qui concerne le personnel, nous savons que le développement de l'informatisation et des techniques de télétravail ainsi que l'évolution démographique du personnel du SPF Finances plaident en faveur d'une diminution des effectifs.

Néanmoins, pourriez-vous nous donner des informations concernant le nombre de personnes qui travaillent actuellement dans les différents départements présents aux bureaux de Ciney, Beauraing et Dinant ainsi qu'une projection à terme au sein de ces services, soit après les déménagements prévus dans votre plan d'investissements ?

- Enfin, il semble que le personnel reçoit peu ou pas d'information de la part de leurs responsables directs. Pourriez-vous nous dire quelle est la place des responsables de service dans le plan de communication vis-à-vis de leurs collaborateurs qui sont, on peut le comprendre, quelque peu inquiets car directement concernées par ces changements ?

REPONSE :

- Les besoins du SPF Finances sur Dinant concernent 118 agents. Il convient de noter que le site à construire hébergera tant le SPF Finances que le SPF Justice. Les superficies sont calculées selon les normes de la Régie des Bâtiments. Le ratio est de 13,5 m² par équivalent temps plein pour les superficies de bureaux. A cela il faut ajouter les besoins en archivage, les locaux communs (salles de réunion, accueil, front office, réfectoire, sanitaires, stockage fournitures, local premiers soins...), les espaces de circulation, les locaux techniques etc...
- Quant à l'analyse qui a été faite de la plus-value de ce choix en termes d'accessibilité de ce service public et concernant la plus-value-, financière de l'opération, elle relève de la compétence de mon collègue responsable pour la Régie des Bâtiments.
- Les effectifs au mois de novembre 2013 pour les résidences suivantes sont : 21 personnes à Beauraing, 55 à Ciney et 53 à Dinant.
- Les effectifs prévus fin 2015 sont : 8 personnes à Beauraing, 53 à Ciney et 118 à Dinant.
- Les plans de déménagement seront plus détaillés à mesure que le déménagement effectif approche. Les chefs de service seront naturellement impliqués dans ce flux d'information dès que les plans seront concrétisés. Pour l'organisation des déménagements, il est important que le personnel soit tenu au courant et impliqué. Des efforts nécessaires seront donc aussi entrepris pour les informer à temps.

Koen GEENS